



AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE » 2013-2016

Nom de la compétition : [Challenge de printemps Slalom Espoirs RRD 120] – Grade : [5A]

Dates complètes : [du samedi 18 .au lundi 20 mai 2013]

Lieu : [Brest port du moulin blanc]

Autorité Organisatrice : [Les Crocodiles de l'Elorn]

1. REGLES - La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les Windsurf **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les Windsurf de la classe [RRD 120]

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à [**Les Crocodiles de l'Elorn – Centre Nautique de Brest port de plaisance du moulin blanc – 29200 BREST.**] au plus tard le [**mardi 14 mai 2013.**].

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **40 Euros jusqu'au mardi 14 mai 2013**
70 Euros à partir du mercredi 15 mai

4(bis) POULES.

la régata pourra se dérouler en groupes ou poules qualificatives et finales en fonction du nombre d'inscrits, le nombre de poules et leur constitution seront précisés dans les instructions de course.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : [samedi 18 mai 2013] de [10h00] à [11h30]
- 5.2 Jours de course seront définis lors du briefing coureurs, le : **Samedi 18 mai 2013 à 11h30**
- 5.3 l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la 1^{ère} course sera précisé lors du briefing
- 5.4 Les jours suivants, le programme sera défini la veille.
- 5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h00].



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
[affichées au tableau officiel selon la Prescription Fédérale].

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : [slalom « in and out » ou « Down Wind »]
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe **ZONE DE COURSE**.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

[1] courses devra être validée pour valider la compétition.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [aux trois premiers des catégories Espoirs RRD120 Garçons et filles] (si au moins 6 coureurs classés/catégorie)].

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Les Crocodiles de l'Elorn

Centre Nautique de Brest – port de plaisance du Moulin Blanc – 29200
BREST

Tel et Fax : 02.98.41.73.81 – Courriel : crocotelorn@orange.fr

Marées

Samedi 18 mai :	PM : 11h28	BM : 17h45	Coef : 42
Dimanche 19 mai :	PM : 12h38	BM : 18h55	Coef : 42
Lundi 20mai :	PM : 13h46	BM : 20h04	Coef : 49



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

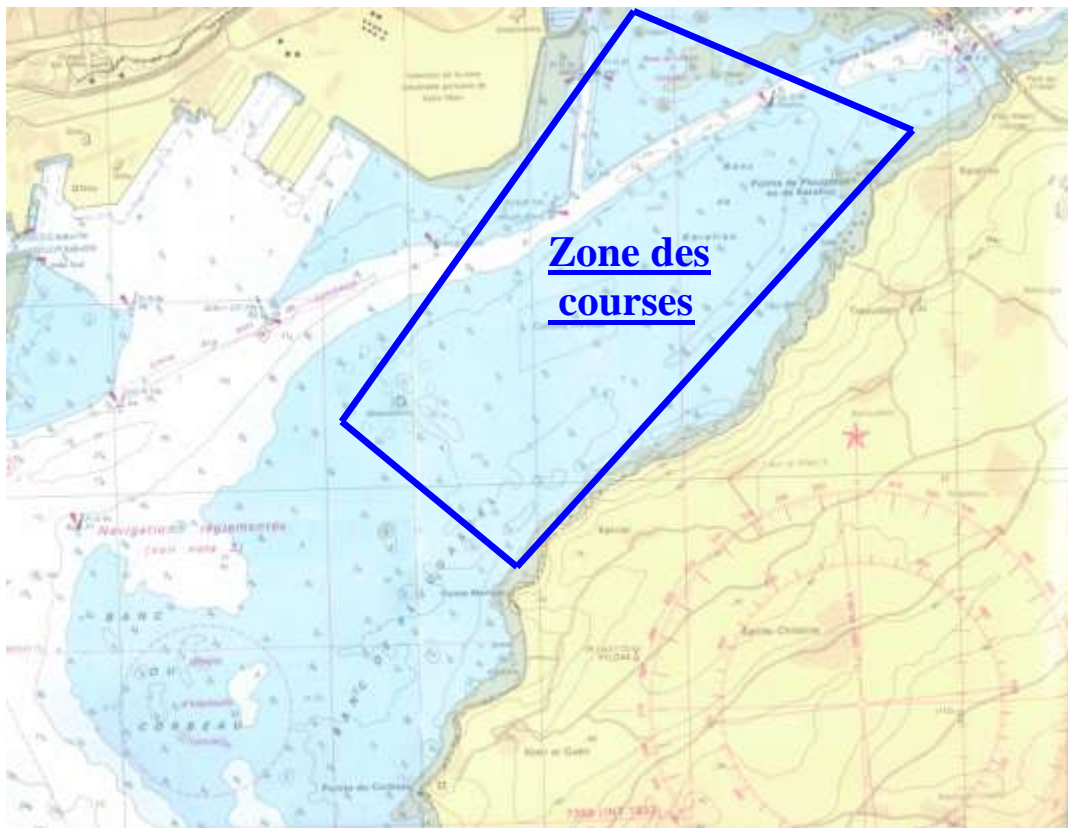
FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



ANNEXE ZONES DE COURSE

Zone de course moulin blanc (Secteur ouest)



Zone de course Tinduff (baie de Daoulas) (Secteur Est)





CHALLENGE DE PRINTEMPS SLALOM ESPOIRS RRD 120 – 18 au 20 mai 2013 – BREST

FICHE D'INSCRIPTION

A adresser aux « **CROCODILES DE L'ELORN** » accompagnée d'un chèque de 40 euros
Inscription tardive 70 euros (après le mardi 14 mai 2013)

N° de voile :/...../...../...../...../...../ Lettres de nationalité :/...../...../

N° de licence :/...../...../...../...../...../ N° club :/...../...../...../...../ N° ligue :/...../

Nom du club :

Nom : Prénom :

Adresse : n° Rue :

Code postal : Ville : Pays :

Tel : Portable :

Email :@.....

Né(e) le : Sexe : M F

Série : RRD 120

Catégorie : Minime (1999,2000,2001)

 Espoir Garçons (1996, 97, 98) Espoir Filles (1993 à 1998)

En s'inscrivant à cette épreuve, le concurrent s'engage à se soumettre aux Règles de course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

SIGNATURE DU COUREUR :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) père, mère, tuteur ou représentant légal de

l'autorise à participer à l'épreuve de la régate : **Challenge de printemps Slalom Espoirs RRD 120**, organisée par « **Les Crocodiles de l'Elorn** » à Brest du 18 au 20 mai 2013, et à faire effectuer toute intervention médicale susceptible d'être nécessaire y compris son transport dans un service hospitalier

Fait à : **Signature :**

Le :